

**NEOCOM MULTIMEDIA**  
**Société Anonyme au capital de 1.271.603 Euros**  
**Siège Social : 37/41, Rue Guibal – 13003 MARSEILLE**  
**RCS : MARSEILLE B 337 744 403**

=====

**RAPPORT DE GESTION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 13 MAI 2009**

=====

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre société, à l'effet de délibérer sur les points suivants qui sont soumis à votre approbation :

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur la marche de la société et du groupe, et présentation par le conseil des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission sur les comptes annuels et consolidés, et de leur rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.
- Approbation des comptes sociaux et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Distribution d'un dividende.
- Fixation du montant des jetons de présence 2009.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- Ratification de la nomination par le conseil d'administration du 30 juin 2008 de M. Didier DERDERIAN en qualité d'administrateur en remplacement de M. Olivier HETRU, démissionnaire.
- Ratification de la nomination par le conseil d'administration du 30 juin 2008 de M. Stéphane RAIMONDEAU en qualité d'administrateur en remplacement de Melle Catherine PARRA, démissionnaire.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Didier DERDERIAN ou nomination d'un nouvel administrateur.
- Renouvellement du mandat d'un des commissaires aux comptes titulaires M. Hugues BEAUGRAND ou nomination d'un nouveau co-commissaire aux comptes titulaire.
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.
- Questions diverses.

### Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la décision d'augmentation du capital social de la société par émissions d'actions nouvelles réservées aux adhérents du plan d'épargne entreprise.
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur cette opération.
- Délégation de pouvoirs au conseil d'administration en vue de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents du PEE.
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents ou renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

### **A TITRE ORDINAIRE**

#### **1. Situation de la société (groupe) durant l'exercice clos le 31 décembre 2008**

Au milieu de l'exercice 2008, la société a connu un changement de son actionnariat. Ce dernier intègre désormais un sous-traitant historique dont la société, W3NET sarl a été achetée par notre société.

La nouvelle direction a décidé de s'occuper prioritairement de la restructuration de sa filiale Africaine, AFRICANET, dont les coûts étaient devenus importants eu égard au volume d'affaires. La négociation a abouti à céder cette société en début d'année 2009 avec un abandon de créance et à prendre une participation dans une nouvelle société IDIXIT.

Par ailleurs, la filiale Espagnol VALLUE ADDED NETWORK, jugée non stratégique a été également cédée en ce début d'année 2009 avec abandon de compte courant.

Au final, l'abandon de ces filiales a représenté une charge exceptionnelle de 452 K€ dans nos comptes. Cette charge a été partiellement compensée par la perception d'un dégrèvement d'impôt de 287 K€.

Concernant l'activité courante de la société, le chiffre d'affaires a connu au cours de l'exercice une baisse de 1,3 M€ (-14%) par rapport à l'exercice précédent, due principalement à une diminution des activités minitel, mais aussi dans une moindre mesure aux autres activités audiotel/mobilité et internet essentiellement au cours du deuxième semestre 2008.

## 2. Analyse des résultats de la société Mère

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

<b>COMPTE DE RESULTAT (en €)</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>Ecart</b>	<b>Ecart %</b>
<b>Durée</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>		
Chiffre d'affaires	7 806 151	8 975 089	-1 168 938	-13.02%
Achats consommés	6 063 248	6 126 140	-62 892	-1.03%
VALEUR AJOUTEE	1 742 903	2 848 949	-1 106 046	-38.82%
Impôts, taxes et versements assimilés	80 220	184 116	-103 896	-56.43%
Charges de personnel	1 097 715	1 254 737	-157 022	-12.51%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	564 968	1 410 096	-845 128	-59.93%
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	252 744	98 132	154 612	157.56%
Autres produits	149 436	90 604	58 832	64.93%
Dotations aux amortissements et provisions	338 960	405 078	-66 118	-16.32%
Autres charges	39 448	304 402	-264 954	-87.04%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>588 740</b>	<b>889 352</b>	<b>-300 612</b>	<b>-33.80%</b>
Résultat financier	87 216	43 897	43 319	98.68%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	675 956	933 249	-257 293	-27.57%
Résultat exceptionnel	-17 185	21 448	-38 633	-180.12%
Impôt sur les bénéfices	10 295	0	10 295	NA
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>648 476</b>	<b>954 697</b>	<b>-306 221</b>	<b>-32.08%</b>

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 7 806 151 € contre 8 975 089 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 1 168 938 € (-13,02 %).

Le total des charges d'exploitation ressort à 7 619 591 € après dotation aux provisions et amortissements contre 8 274 473 € pour l'exercice précédent.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 1 254 737 € à 1 097 715 €, soit un recul de 157 022 € (- 12,51%).

Le résultat d'exploitation ressort à 588 740 € contre 889 352 € pour l'exercice précédent, marquant une régression de 33,80 %.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 675 956 € contre 933 248 € pour 2007.

Le résultat exceptionnel est négatif de 17 185 € contre un résultat positif de 21 448 € pour l'exercice précédent. Cette variation s'explique essentiellement par la cession en 2007 du fonds de commerce « jeu ».

L'impôt sur les sociétés de l'exercice s'élève à 10 295 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 font apparaître un bénéfice de 648 476 €, représentant 8,31 % du chiffre d'affaires hors taxes, contre un bénéfice de 954 697 € pour l'exercice précédent (et 10,64% du chiffre d'affaires).

### **3. Analyse du bilan de la société Mère**

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

<b>BILAN ACTIF (en €)</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>ECART</b>	<b>ECART</b>
Immobilisations incorporelles	1 066 410	1 164 884	-98 474	-8.45%
Immobilisations corporelles	78 249	75 674	2 575	3.40%
Immobilisations financières	1 393 821	311 252	1 082 569	347.81%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 538 480</b>	<b>1 551 810</b>	<b>986 670</b>	<b>63.58%</b>
Avances et acomptes sur commandes	54 881	0	54 881	N/A
Créances diverses	2 796 619	5 046 926	-2 250 307	-44.59%
Disponibilités	2 202 514	4 432 274	-2 229 760	-50.31%
Charges constatées d'avance	27 352	67 351	-39 999	-59.39%
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 081 366</b>	<b>9 546 551</b>	<b>-4 465 185</b>	<b>-46.77%</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 619 846</b>	<b>11 098 361</b>	<b>-3 478 515</b>	<b>-31.34%</b>

  

<b>BILAN PASSIF (en E)</b>				
Capital social	1 271 603	1 271 603	0	0.00%
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 357 103	4 526 750	-3 169 647	-70.02%
Réserve légale	127 160	127 160	0	0.00%
Autres réserves	1 106 483	151 785	954 698	N/A
Report à nouveau	0	0	0	NA
Résultat de l'exercice	648 476	954 697	-306 221	-32.08%
Provisions règlementées	3 256		3 256	NA
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 514 081</b>	<b>7 031 995</b>	<b>-2 517 914</b>	<b>-35.81%</b>
Provisions pour risques et charges	303 539	315 167	-11 628	-3.69%
Dettes	2 802 226	3 751 199	-948 973	-25.30%
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>3 105 765</b>	<b>4 066 366</b>	<b>-960 601</b>	<b>-23.62%</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 619 846</b>	<b>11 098 361</b>	<b>-3 478 515</b>	<b>-31.34%</b>

#### Endettement financier

Aucun emprunt auprès d'organisme de crédit ne figure au passif de la société.

### **4. Investissements de l'exercice**

Au cours de l'exercice, la société n'a investi que 24 126 € dans l'achat de matériels de bureau et informatique.

### **5. Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir**

La société portera ses efforts de développement dans les domaines des solutions de paiement sur le Web et sur la mobilité, tant en B2C qu'en B2B.

### **6. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Aucun événement important n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice, en dehors de la cession des deux filiales étrangères (cf. supra).

## **7. Informations complémentaires**

Néant.

## **8. Compte rendu sur l'activité et les résultats des filiales**

- **NCM publicité**, SARL détenue à 100%, a principalement une activité de régie publicitaire.

Au cours de cet exercice, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 1 653 555 € contre 1 309 902 € en 2007, et un bénéfice de 700 € contre 3 312 € en 2007. La variation du chiffre d'affaires s'explique par la hausse des budgets publicitaires.

- **NEOCOM UK**, SARL de droit anglais détenue à 100%, a une activité d'intermédiaire commerciale locale, notamment dans le domaine de l'internet.

Au cours de cet exercice, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 885 € contre 650 € en 2007, et une perte de 28 875 € contre une perte de 5 728 € en 2007.

- **CHATORAMA Inc.**, SARL de droit américain détenue à 100%, était destinée à développer une activité commerciale locale, notamment dans les domaines de l'internet et du SMS. Mais devant l'échec commercial, elle est en cours de dissolution depuis le début de 2007.

- **W3NET**, SARL de droit Français détenue à 100 %, activité paiement e-commerce/mobilité

Cette société a été acquise au cours de l'exercice. Entre la date de prise de participation et la date de la clôture (30 juin au 31 décembre 2008), cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 184 635 € et dégagé une perte nette de 47 391 €.

- **Les autres sociétés filiales sous forme de SARL, à savoir Gay, Multiphonix, ainsi que les sociétés étrangères Vallue Added Network et Africanet** n'ont pas été consolidées compte tenu de leur absence d'activité, de leur importance négligeable ou de l'absence de l'obtention des états financiers. La société Avenue Media quant à elle, a été laissée en mise en équivalence sur les derniers comptes connus, ceux de 2001.

## **9. Analyse des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008**

La société Néocom Multimédia est tête de groupe, et à ce titre, établit avec l'ensemble de ses filiales, dont nous venons de voir l'activité et les résultats, des comptes consolidés.

Le périmètre de consolidation est composé de quatre sociétés filiales consolidées selon la méthode d'intégration globale.

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 7 862 K€ contre 9 146 K€ en 2007, soit une baisse de 1 284 K€ (-14,04 %). Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 417 K€ contre 280 K€ pour l'année 2007, soit une augmentation de 137 K€ (+48,93 %).

Les charges d'exploitation s'élèvent à 7 756 K€ contre 8 586 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 830 K€. Parmi celles-ci :

- les achats consommés atteignent 3 475 K€ contre 3 674 K€ en 2007, soit une diminution de 199 K€ (-5,42 %) ;
- les charges de personnel s'élèvent à 1 537 K€ contre 1 961 K€ en 2007, soit diminution de 424 K€ (-21,62%) ;
- les autres charges d'exploitation s'élèvent 2 295 K€ contre 2 332 K€ en 2007, soit une diminution de 37 K€ (-1,59 %) ;
- les impôts et taxes s'élèvent à 94 K€ contre 203 K€ en 2007, soit un recul de 109 K€ (-53,69%);
- les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 355 K€ contre 416 K€ en 2007, soit une diminution de 61 K€ (-14,66 %).

Ainsi le résultat d'exploitation est un bénéfice de 523 K€ contre 840 K€ en 2007, soit une régression de 317 K€ (-37,74 %).

Après prise en compte d'un résultat financier bénéficiaire de 84 K€ contre 86 K€ en 2007, le résultat courant des entreprises intégrées ressort en bénéfice à 607 K€ contre 926 K€ pour l'exercice 2007, soit une diminution de 319 K€ (- 34,45 %).

Le résultat exceptionnel ressort, pour l'exercice 2008, à nouveau en perte pour 57 K€ contre -79 K€ pour 2007, soit une amélioration de 22 K€.

Il provient essentiellement de la dépréciation des comptes courants des filiales, en partie compensée par le remboursement des retenues à la source.

Et compte tenu d'un produit d'impôt de 5 K€ au titre de l'exercice et en l'absence d'amortissement des écarts d'acquisition, le résultat net de l'exercice 2008 de l'entreprise consolidante est un bénéfice de 555 K€ contre 846 K€ pour l'exercice 2007, soit une diminution de 291 K€ (-34,40 %).

Il convient de rappeler que les intérêts minoritaires étant très faibles, ils n'ont pas été constatés.

## **10. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice**

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2008 qui est un bénéfice de 648 476,74 euros de la façon suivante :

- 633 929,30 euros à titre de dividendes
- Le solde soit 14 547,44 euros au poste « Report à nouveau ».

Le dividende par action s'élèvera ainsi à 0,38 euros ; il sera mis en paiement à compter du 26 mai 2009.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants:

Exercice	Brut	Avoir fiscal	Net
2005	Néant	Néant	Néant
2006	0,36	Néant	0,36
2007	1,90	Néant	1,90

## **11. Conventions réglementées entre sociétés (Article L.225-38 du Code de commerce)**

Nous vous rappelons que certaines opérations entre sociétés ayant des actionnaires, administrateurs et dirigeants communs doivent faire l'objet de conventions réglementées dans le cadre de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Après notification de ces conventions à nos Commissaires aux comptes, nous leur laissons le soin de vous présenter leur rapport sur ces opérations, conformément à la loi.

## **12. Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices**

Au présent rapport, est joint le tableau prévu à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des exercices clos depuis cinq années.

## **13. Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des impôts, nous vous indiquons que le résultat ne prend pas en compte de dépenses non déductibles au regard de l'article 39-4 du même Code.

## **14. Jetons de présence 2009**

Nous vous proposons de fixer une distribution de jetons de présence pour l'exercice 2009 en cours à la somme de 16 000 euros, dans la limite de la déductibilité fiscale.

## **15. Prises de participation et de contrôle**

Notre société a pris une participation dans les sociétés suivantes :

- de 100 % dans la société W3NET – 70 boulevard Louis Blanc – 85000 La Roche Sur Yon, dont l'activité principale est le développement et la maintenance de solutions de paiement e-commerce et sur mobilité.
- de 40% dans la société IDIXIT – 128 rue de la Boétie – 75008 Paris, par apport de l'activité modération. L'activité de cette société est principalement la modération de sites internet.

## **16. Frais de recherche et de développement**

La société a poursuivi encore ses efforts en matière de recherche et développement, principalement dans la mise en place de nouvelles technologies, et en particulier dans le domaine des moyens de paiement sur internet et sur la mobilité. Les frais concernés ont été directement passés en charges d'exploitation par nature.

## **17. Présentation des comptes**

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail pour les comptes sociaux et consolidés, le bilan, le compte de résultat, et l'annexe, que nous soumettons à votre approbation.

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation des comptes que des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent, en dehors du changement de comptabilisation des taxes ARCEP (cf annexes aux comptes).

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nos Commissaires aux comptes relatent par ailleurs, dans leurs rapports sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, l'accomplissement de la mission qui leur est dévolue par la loi.

Nous vous invitons à approuver par votre vote les résolutions qui vous sont proposées et qui reprennent les termes de ce rapport.

## **18. Point sur les mandats en cours**

### **ADMINISTRATEURS :**

- Nous vous proposons la ratification au poste d'administrateur de M. Didier DERDERIAN, nommé lors du conseil d'administration du 30 juin 2008.  
Nous vous proposons également de renouveler son mandat venant à expiration pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015 sur les comptes clos le 31 décembre 2014.
- Nous vous proposons la ratification au poste d'administrateur de M. Stéphane RAIMONDEAU, nommé lors du conseil d'administration du 30 juin 2008.

### **COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE :**

Nous vous proposons de nommer en remplacement de M. Hugues BEAUGRAND, co-commissaires aux comptes titulaire de la société dont le mandat arrive à expiration, M. Patrice TOTIER, né le 21 décembre 1961 à Paris (15<sup>e</sup>), de nationalité française et demeurant 57 rue Pierre Semard à Chatillon (92320) pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015 sur les comptes clos le 31 décembre 2014.

## **19. Rémunérations et cumuls des mandats**

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons à l'aide du tableau joint le détail des rémunérations et des cumuls de mandats.



## **20. Facteurs de risques**

### **Environnements législatif et réglementaire**

En plus de la législation applicable à toute activité commerciale, les activités du groupe répondent à des contraintes juridiques et réglementaires spécifiques :

- les activités liées à l'hébergement et à la diffusion de contenus et de services multimédia s'inscrivent dans l'environnement juridique du droit des télécommunications et du droit dit "des nouvelles technologies".

Ces activités sont donc essentiellement soumises aux dispositions du Code des Postes et Communications Electroniques (CPCE) ayant repris la plupart des législations récentes.

- les activités de communication spécialisée et de régie publicitaire doivent se conformer au droit de la publicité, dont notamment la loi "Sapin" du 29 janvier 1993.

### **Environnement concurrentiel**

Le groupe a souffert de l'arrivée de nouveaux concurrents.

### **Propriété intellectuelle**

Le groupe Néocom Multimédia s'appuie sur un ensemble de protections légales et contractuelles en matière de droits d'auteurs, marques et obligations de confidentialité pour établir et protéger sa technologie, ses programmes d'ordinateur, ses bases de données et certaines informations.

Les codes, noms de domaine, marques et visuels du groupe sont déposés auprès des organismes de protection compétents au nom des sociétés concernées du groupe et sont leur entière propriété.

### **Edition de contenu et liens de dépendance**

Le chiffre d'affaires du groupe est composé principalement de revenus liés à la diffusion de contenus et de services sur des réseaux télécoms, ainsi qu'à des prestations d'hébergement et de services.

L'activité d'éditeur de contenus expose le groupe à d'éventuelles actions en justice intentées sur des fondements juridiques aussi variés que la diffamation, le dénigrement, la négligence, l'atteinte à la personne, ou le non-respect de la vie privée.

Reversements des opérateurs téléphoniques : les opérateurs téléphoniques reversent aux sociétés du groupe les revenus correspondant aux contenus et aux services diffusés auprès des utilisateurs finaux diminués des coûts de transport et de gestion des communications ainsi que des coûts des impayés des utilisateurs finaux répercutés au groupe. Ces revenus sont comptabilisés en chiffre d'affaires. Les achats de contenus, d'applications, de droits et d'audience sont comptabilisés en charges d'exploitation.

Il en est de même pour les prestations d'hébergement et de services qui sont comptabilisées en chiffre d'affaires.

Ainsi, l'activité générée sur la base d'applications Minitel, Internet Payant, Mobilité, Audiotex et autres services vocaux se fait par la mise à disposition des utilisateurs finaux, d'informations, de services et de contenus diffusés par l'intermédiaire d'opérateurs téléphoniques. L'activité du groupe étant majoritairement réalisée selon ce modèle économique, les principaux clients du groupe sont des opérateurs télécoms nationaux et internationaux.

### **Risque de marché et risque pays**

Le chiffre d'affaires hors CEE étant réalisé avec des pays essentiellement stables, le groupe est peu exposé à des risques de marché ou à des risques pays.

### **Risque de change**

Le chiffre d'affaires réalisé en devises étrangères étant relativement faible, le groupe est peu exposé au risque de change. Par ailleurs, le groupe n'utilise aucun instrument financier dérivé de change.

### **Risques de taux**

Le groupe n'utilise actuellement aucun instrument dérivé de taux. Le seul risque de taux identifié consiste en un risque de diminution des produits financiers rémunérant la trésorerie du groupe suite à la diminution des taux servis sur les placements.

### **Risques industriels et liés à l'environnement**

Les activités spécifiques du groupe ne l'exposent pas à des risques industriels particuliers ou à des risques liés à l'environnement.

### **Assurances**

L'outil d'exploitation ainsi que les risques liés aux activités sont couverts par des contrats d'assurance. Ces contrats couvrent plus particulièrement la responsabilité civile d'exploitation.

### **Litiges et autres risques particuliers**

La Direction Administrative et Financière assure le suivi centralisé et la mise à jour de la liste des litiges auxquels le groupe est parti prenante. Cette liste est suivie et soumise à la direction du groupe pour analyse, suivi des actions et détermination du montant des éventuelles provisions.

### **Passage aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards)**

Le règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 impose l'utilisation du référentiel IFRS pour l'établissement des comptes consolidés des sociétés cotées sur un marché réglementé de l'Union Européenne, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le Groupe Néocom multimédia n'étant inscrit que sur le Marché Libre n'a pas publié encore cette année ses premiers états financiers consolidés en normes IFRS.

## **A TITRE EXTRAORDINAIRE**

### **1. Proposition d'augmentation du capital social réservée aux salariés, dans le cadre de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce**

Nous vous rappelons qu'afin de se conformer aux dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, il conviendrait de proposer à l'assemblée générale une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés de la société, dans les conditions de l'article L. 443-5 du Code du travail, dont le montant pourrait être fixé à 100 000 euros, ce qui aurait pour effet de porter le capital de 1 271 603 euros à 1 371 603 euros.

En conséquence, nous vous proposons de :

- déléguer au conseil d'administration la mise en place d'un plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues à l'article L. 443-1 du Code du travail ;
- déléguer au conseil d'administration des pouvoirs à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'augmentation du capital social de la société par émissions d'actions nouvelles réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise à mettre en place par la société et régi par les dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ;

la présente délégation entraînerait renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des actions nouvelles de la société dont l'émission sera décidée par le conseil d'administration et ce, au profit des bénéficiaires susvisés et notamment, le cas échéant, d'un fonds commun de placement par l'intermédiaire duquel lesdits bénéficiaires pourront souscrire les actions nouvelles de la société qui leur seront réservées ;

le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le conseil d'administration et réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourrait excéder un montant maximum cent mille euros (100 000 e);

le prix de souscription des actions nouvelles de la société qui seraient émises par le conseil d'administration en vertu de la présente délégation devrait être déterminé conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail ; et,

- fixer à 26 mois à compter de la date de la présente assemblée générale la durée de la délégation.

Néanmoins, nous vous précisons que ce projet vous est présenté pour satisfaire à une obligation légale et que, ne le jugeant pas opportun dans notre société, nous vous proposons de ne pas statuer en faveur d'une augmentation complémentaire du capital social réservée aux salariés, dans le cadre de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce.

Nous avons donc décidé, d'une part, conformément aux dispositions légales, de vous proposer de déléguer au conseil d'administration, les pouvoirs d'émettre une augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions exposées ci-avant et, d'autre part, de vous proposer de ne pas approuver une telle résolution.

Fait à Marseille, le 25 mars 2009.

**Le Conseil d'Administration**

**Rémunérations et cumuls de mandats ( art. L. 225-102-1 du Code de commerce)**

Personnes physiques ou morales	Didier DERDERIAN	Thierry FRANCOIS	Franck MARGAILL	Stéphane RAIMONDEAU	Olivier HETRU	Neocom Multimédia
<b>1. Rémunérations et avantages (€)</b>	<b>84 555</b>	<b>97 818</b>	<b>81546</b>	<b>49264</b>	<b>14 465</b>	
<b>2. Cumul des mandats</b>						
SA NEOCOM MULTIMEDIA	PDG depuis le 30 juin 2008	ADM depuis le 30 juin 2008	ADM	ADM depuis le 30 juin 2008	PDG jusqu'au 30 juin 2008	
SA FINANCIERE PLATON LAROCHE	ADM	PDG	ADM	ADM		
AFRICANET					Représentant permanent de Neocom jusqu'au 20 juin 2008	Associé à 95%
SA HIS	ADM depuis le 5 mai 2008	ADM depuis le 5 mai 2008	PDG depuis le 20 juin 2008	ADM depuis le 5 mai 2008	PDG jusqu'au 20 juin 2008	
SARL MULTIPHONIX					Gérant	Associé à 100%
SARL NCM PUBLICITE			Gérant			Associé à 100%
NEOCOM UK	Gérant depuis le 20 juin 2008				Gérant jusqu'au 20 juin 2008	Associé à 100%
SARL GAY					Gérant	Associé à 100%
SARL VAN					Gérant jusqu'au 31 déc 2008	Associé à 100%%
SARL IDIXIT					Gérant	Associé à 40%
SARL BIZ NET WORK		Gérant				
SAS ALTERNOVO			Président			
SARL BY LINK			Gérant			
SARL W3NET				Gérant		Associé à 100%
CHATORAMA					Vice-Président	Actionnaire à 100%